



Emplacement reserve et droit de delaissement

Par neneglo

Bonjour, Madame, Monsieur,

en voulant vendre ma parcelle avec immeubles construits, j'ai appris que sur le fond du terrain une portion de 100 m² était inscrite au P L U comme emplacement réservé pour créer une rue traversante.

première question: le propriétaire ne doit-il pas être informé par la mairie?

deuxième question: puis-je m'opposer et faire jouer le droit de délaissement?

L'acheteur potentiel baisse le prix d'achat en arguant que le terrain pour les parkings des véhicules diminue.

Je remercie toute personne qui peut m'éclairer.

A bientôt .

Cordialement.

G P